

Communauté de Communes du Comté de Grimont

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 19 juin 2012

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le mardi 19 juin 2012 à 20h30 à la salle des fêtes de Barretaine sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Étaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain GUYOT, Dominique BONNET, Gérard BOUDIER, André LAMBERT, Frédéric LAMBERT, Jacky REVERCHON (Vice-Présidents), André VIONNET, Auguste HERZOG, Stéphanie BORNIER, Jean-Paul BUCHET, Gérard DOUDIER, Bruno JOUHAM, Christian SOMMER, Guy AUBERT, Jean-Louis DUFOUR, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Jean-Marie BAILLY, Michel FEVRE, Jean-Pierre KOEGLER, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Colette GIRARD, Annie JACQUOT, Jocelyne REVERCHON, Hubert MOTTET, Bernard LUGAND, André JOURD'HUI, Paul AUBERT, Marie-Line LANG-JANOD, Marie Madeleine SOUDAGNE, Joëlle DOLE, Armande REYNAUD, Danièle CARDON, Christelle MORBOIS, Andrée ROY, Roland CHAILLON, Jean-François DHÔTE, Catherine CATHENOZ, Christine GRILLOT, Jean SONNEY, Dominique DE CAFFARELLI, Jean-Marie FAGOT.

Assistaient à titre consultatif : Anne-Frédérique GENEVE, Marie-Colette VUILLERMET, Pascal FOUGERE, Dominique BOICHUT, Christel FAGOT, André-Mary MIGNOT.

Étaient Excusés : Jean LETROUBLON, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Claude GIRARDOT, Roland BERTHELIER, Jean-Marc GERDY, Florent GAILLARD, Serge DAYET, Bruno FAS, Béatrice BRUGER, Robert LACROIX, Jean-Jacques DE VETTOR, Dominique GRAND, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCGG.

Étaient absents : Olivier FISCHER, Véronique LAMBERT, Camille JEANNIN, Jérémy SAILLARD, Stéphane MACLE, Myriam LACOMBE, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur André LAMBERT.

★★★★

Monsieur André LAMBERT, Maire de Barretaine, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

1. Approbation des comptes administratifs 2011.

Monsieur Alain GUYOT, Vice -Président Délégué aux Affaires Financières et Générales, présente les chiffres afférents aux comptes 2011 des différents budgets, lesquels ont fait l'objet d'une présentation détaillée en commission. La présentation porte sur les dépenses et recettes, section de fonctionnement puis d'investissement, l'ensemble au niveau du chapitre :

➤ Budget Général : Aucune observation

➤ Budget Camping :

En réponse à Monsieur Roland CHAILLON qui s'interroge sur la somme inscrite au chapitre 65 en dépenses de fonctionnement, Monsieur Alain GUYOT explique qu'elle correspond à la cotisation au SICTOM auquel la Communauté de Communes cotise depuis 2011 au titre de la double collecte des ordures pendant l'été.

Monsieur Frédéric LAMBERT, Vice-Président Délégué au Tourisme, indique que la baisse de recettes observée en 2011 est due à une baisse de fréquentation aux mois de juillet et août. De plus, il précise que l'augmentation des tarifs n'a pas été décidée en vue de rééquilibrer le budget camping, mais suite à l'étude de requalification qui a mis en évidence la discordance des tarifs pratiqués avec le classement du site en deux étoiles.

➤ Budget Ordures Ménagères :

Répondant à Monsieur Roland CHAILLON, Monsieur Alain GUYOT explique qu'il ne serait pas raisonnable de baisser davantage les taux pour éviter d'avoir à les augmenter fortement par la suite. Une baisse progressive et régulière a été engagée depuis plusieurs années, et les réserves s'amenuisent. En outre, le SICTOM pourrait décider d'augmenter ses cotisations, ce qui déséquilibrerait les finances du budget OM.

➤ Budget OCMACS :

En réponse à Monsieur Roland CHAILLON qui souhaite savoir si la 2^{ème} tranche est accordée, Monsieur Dominique BONNET, Vice -Président Délégué à l'Economie, informe que la Communauté de Communes reste dans l'attente d'une décision ministérielle d'attribution de subventions FISAC. Toutefois, quelques dossiers ont déjà été engagés.

En outre, une circulaire parue en début d'année réserve dorénavant l'attribution de subvention pour aménagements urbains aux communes de moins de 3000 habitants, excluant par conséquent la commune de Poligny du dispositif.

➤ Budget SPANC :

Monsieur Roland CHAILLON souligne la faiblesse des recettes de prestations de service -50% par rapport aux prévisions – et s'interroge sur le fait qu'un seul agent puisse assurer l'ensemble des missions du service. Monsieur Alain GUYOT explique que toutes les factures n'ont pas été émises fin 2011 et que, pour l'instant, un seul agent est suffisant pour assurer le SPANC, bien que de nouvelles obligations de diagnostic soient apparues.

Monsieur Alain GUYOT annonce à l'Assemblée que les comptes administratifs seront votés par budget. Le Président se retire de la salle, la Présidence étant dès lors assurée par Monsieur Alain GUYOT, 1^{er} Vice-Président.

- Le compte administratif du budget général est approuvé à l'unanimité.
- Le compte administratif du budget camping est approuvé à l'unanimité.
- Le compte administratif du budget ordures ménagères est approuvé à l'unanimité.
- Le compte administratif du budget OCMACS est approuvé à l'unanimité.
- Le compte administratif du budget SPANC est approuvé à l'unanimité.

Le Président réintègre la salle, puis remercie Monsieur Alain GUYOT, 1^{er} Vice-Président Délégué aux Finances, ainsi que les services communautaires pour le travail effectué.

2. Approbation des comptes de gestion 2011.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion dressés par le Trésorier.

3. Affectation des résultats.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2011 - les chiffres figurent sur l'extrait de délibération joint.

4. Décision modificative n°1.

La proposition de décision modificative faite par Monsieur Alain GUYOT est acceptée, à l'unanimité, comme suit :

1 / BUDGET GENERAL 2012

Dépenses de fonctionnement.....	456 796€	
6811 - Amortissement des immobilisations (EO).....		600€
6574 - Subvention de fonctionnement.....		15 500€
6521 - Déficit des budgets annexes (SPANC).....		-3 000€
673 - Annulation de titre.....		6 000€
022- Dépenses imprévues.....		37 696€
023 - Virement en section d'investissement.....		400 000€
Recettes de fonctionnement.....	456 796€	
002 - Excédent de fonctionnement reporté (302 599,48).....		302 599€
777 - Subventions transférées (EO).....		6 500€
7311 - Fiscalité directe.....		1 00 000€
7411 - Dotation d'intercommunalité.....		36 172€
74126 - Dotation de compensation.....		- 3 809€

74832 - Allocations compensatrices.....	15 334€
Dépenses d'investissement.....	124 769€
139 - Subventions transférées (EO).....	6 500€
020 - Dépenses imprévues.....	18 269€
23 - Travaux.....	100 000€
Recettes d'investissement.....	124 769€
001 - Excédent d'investissement reporté (20 669,56)...	20 669€
1641 - Emprunts.....	- 300 000€
28 - Amortissement des immobilisations (EO).....	600€
024 - Cession de matériel.....	3 500€
021 - Virement de section de fonctionnement.....	400 000€

2 / BUDGET CAMPING 2012

Dépenses de fonctionnement.....	121€
022 - Dépenses imprévues.....	121€
Recettes de fonctionnement.....	121€
002 - Excédent de fonctionnement reporté (121,58).....	121€
Dépenses d'investissement.....	8 951€
020 - Dépenses imprévues.....	3 951€
2315 - Travaux de requalification.....	5 000€
Recettes d'investissement.....	8 951€
001 - Excédent d'investissement reporté (8 951,49).....	8 951€

3 / BUDGET SPANC 2012

Dépenses de fonctionnement.....	- 2 050€
022 - Dépenses imprévues.....	1 002€
023 - Virement en investissement.....	- 3 052€
Recettes de fonctionnement	- 2 050€
002 - Excédent de fonctionnement reporté (950,72).....	. 950€
758 - Apport du budget principal.....	- 3 000€
Recettes d'investissement	0€
001 - Excédent d'investissement reporté.....	3 052€
021 - Virement du fonctionnement.....	- 3 052€

4 / BUDGET ORDURES MENAGERES 2012

Dépenses de fonctionnement	59 809€
6554 - Cotisation aux SICTOM.....	34 000€
022 - Dépenses imprévues.....	25 809€
Recettes de fonctionnement.....	59 809€
002 - Excédent de fonctionnement reporté (48 232,40).....	48 232€
7331 - Produit de la TEOM.....	11 577€

5 / BUDGET OCMACS

Dépenses de fonctionnement.....	184€
022 - Dépenses imprévues.....	184€
Recettes de fonctionnement.....	184€
002 - Excédent de fonctionnement reporté (184,05)...	184€

5. Mise en place du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal.

Monsieur Alain GUYOT explique qu'il a été créé un fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales à destination des communes et des EPCI à fiscalité propre Il est proposé à l'Assemblée de choisir le mode de répartition entre les différentes composantes de l'ensemble intercommunal, la Commission Finances ayant retenu une répartition de droit commun du FPIC.

Monsieur Roland CHAILLON exprime que le dispositif national est injuste, car il renforce les inégalités de richesses entre les différents territoires.

En réponse à Monsieur André-Mary MIGNOT, il est précisé que le mode de répartition adopté ce jour est susceptible d'être modifié à l'avenir par le biais d'une nouvelle délibération à prendre par le Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de retenir parmi les options présentées la répartition de droit commun.

6. Maintenance annuelle du parc de logiciels informatiques de la CCCG par mutualisation avec le SIDEC – service IDG.

Monsieur Alain GUYOT explique que le SIDEC qui assure, pour le compte de la Communauté de Communes, la fourniture et la maintenance des logiciels informatiques de marque Magnus depuis sa création propose de délibérer pour adhérer au SIDEC en vue de bénéficier du service « informatique de gestion » au titre des missions optionnelles du syndicat mixte pour un coût de 1 655,92€. En outre, les services concernés souhaitent disposer de la dernière génération des applications comptabilité, entraînant une cotisation exceptionnelle au SIDEC de 1325€.

Monsieur Jean-Pierre KOEGLER fait remarquer que les communes cotisent deux fois, une fois au titre des habitants de la commune, et une fois à travers la Communauté de Communes.

Le Président ajoute qu'il est également cotisé au SIDEC par le biais du Syndicat Mixte du Pays du Revermont.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de donner son accord à l'adhésion au SIDEC pour maintenance informatique soit une dépense 2012 de 1 655,92€ pour 5 applications, à laquelle une dépense de 1 325€ supplémentaire devra être ajoutée pour la gamme évolution magnus.

Le Président est autorisé à faire toute écriture afférente et les compléments de crédits seront ouverts en DM2/2012.

7. Facturation de service d'affranchissement à l'association du personnel.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président de la Communauté de Communes à facturer les frais d'affranchissement à la CASC du personnel, et ce au coût réel.

8. Demande de subvention ADMR pour l'acquisition d'un véhicule réfrigéré de portage des repas.

Après l'exposé de Monsieur Alain GUYOT, Monsieur BIGNON expose que la position de la CRAM est de subventionner une seule fois l'achat d'un véhicule réfrigéré par l'ADMR.

Explication de vote de Monsieur Roland CHAILLON : il s'abstiendra sur la proposition de subvention de la Communauté de Communes (10% du montant de l'auto-financement), car il est favorable à une subvention de 10% du montant de la dépense.

L'Assemblée décide, par 43 voix pour et 1 abstention, d'allouer une subvention à l'ADMR pour l'achat d'un véhicule réfrigéré d'un montant de 1 752€, soit 10% de la part restant à la charge de l'ADMR après déduction des subventions du Conseil Général et AG2R.

9. Attribution de divers fonds de concours et subventions d'équipement.

Monsieur Jean-François GAILLARD, Président, informe l'Assemblée qu'à la demande de Monsieur Jean-Louis DUFOUR, Maire de Chamole, le dossier relatif à l'ancienne chapelle de Chamole est retiré de l'ordre du jour, en vue de complément d'informations.

- Concernant la demande formulée par Darbonnay pour la restauration de son église, Monsieur Roger CHAUVIN demande s'il ne serait pas envisageable de prendre en considération d'autres critères que les cultes tels que la capacité financière de la commune, le nombre de cultes célébrés chaque année... Le Président fait connaître sa réserve à subventionner une église où le culte est célébré, tout en soulignant qu'il sera toujours possible d'aider la commune sur un autre dossier. Les édifices affectés au culte dépendent de l'évêché. En outre, presque toutes les communes ont des églises dans lesquelles sont célébrés des offices mais qui accueillent également des manifestations culturelles (concerts, expositions...). Il conviendra donc de poser cette question : l'opération est-elle d'intérêt communautaire ?

Monsieur Roland CHAILLON souhaite que des critères d'attribution de fonds de concours soient clairement posés.

Monsieur Christian SOMMER, Maire de Buvilly, expose, s'agissant du fonds de concours apportée par la Communauté de Communes du Comté de Grimont à la commune par le passé,

que l'opération ne portait pas sur l'aménagement d'un atelier mais sur celui de bureau pour une société qui avait sollicité un espace au sein de la pépinière d'entreprises alors que la Communauté de Communes ne disposait plus de bureau vacant.

- Réfection d'un pont sur la commune de Montholier desservant l'entreprise Bulabois : aucune observation

- Poligny sollicitant une aide à hauteur de 200 000€ pour des travaux évalués à environ 2M d'€ pour la construction d'une maison de santé, Monsieur Dominique BONNET rappelle le plan de financement à la demande de Monsieur Hubert MOTTET puis présente les grands axes du projet.

Monsieur Roland CHAILLON souligne l'importance de ce projet tout en s'étonnant du montant de l'aide sollicitée, 200 000€ contre 400 000€ évoqués en séance de Conseil Municipal.

Madame Catherine CATHENOZ précise qu'il ne sera pas procédé à la démolition de parties de l'hôpital, mais de bâtiments communaux.

- La participation de la Communauté de Communes à la restauration de la station INRA a fait l'objet d'une demande présentée par le Président du Conseil Général

Monsieur Roland CHAILLON demandant s'il ne serait pas possible d'envisager un contrat visant à maintenir la station sur le territoire communautaire pour les années à venir afin d'éviter une disparition du service, le Président explique qu'une demande de garantie sur le maintien des emplois sera traitée avec le Président du Conseil Général

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de ne pas attribuer de fonds de concours pour les travaux sur églises affectées au culte

- d'attribuer un fonds de concours à la commune de Montholier pour la rénovation du 2^{ème} pont sur voie communale, au même taux que pour le 1^{er} pont.

- d'attribuer une aide d'un montant de 200 000€ au financement d'une construction pour l'accueil d'une maison de santé pluri-professionnelles sur la commune de Poligny;

- d'approuver le projet de révision statutaire de la Communauté de Communes par additif au chapitre des compétences économiques : « recherche agronomique développée par la station INRA à Poligny » et d'attribuer au maître d'ouvrage INRA une subvention de 200 000€, affectée à la part départementale, pour l'opération inscrite au contrat de plan Etat-Région 2007/2013, sous réserve de l'accord sur la modification statutaire.

L'Assemblée émet également le vœu que le Conseil Général du Jura contractualise avec l'INRA en matière de garantie de maintien de la station de Poligny en termes d'activités et d'emplois.

Le Président est autorisé à signer toute pièce afférente.

10. Participation financière pour réalisation d'une publication / Eléments complémentaires.

Ce dossier avait été présenté lors de la dernière séance de Conseil Communautaire du 24 mai, mais la décision avait été reportée en attente de complément d'informations sur la destination du produit de la vente des ouvrages. Monsieur Jean-François GAILLARD expose à l'Assemblée les réponses apportées par l'association.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 1 000€ à l'association Méta Jura pour la réalisation d'une publication sur Poligny et villages dans la collection « Itinéraires jurassiens ».

11. Permis d'aménager modificatif n°1 « Grimont Sud » à Poligny.

Monsieur Alain GUYOT expose qu'il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le permis modificatif n°1 du lotissement « Grimont Sud » portant sur la création de deux lots sur la zone à lotir n°3 cadastrée ZH 361 en vue d'acquisition par deux entreprises d'une part, et la modification des accès avec élargissement de la rue des Salines pour permettre l'accès à ces futurs commerces.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le permis modificatif n°1 « Grimont Sud ».

12. Acquisition de parcelles en Zone Industrielle - rue Roger Thirode.

Le groupement Immo Mousquetaires souhaite vendre un terrain d'une surface de 18 894 m² situé rue Roger Thirode en ZI de Poligny, pour lequel un prix d'achat de 3,34€ HT/m² a été proposé, ainsi qu'une propriété adjacente de 1 122 m² sur laquelle se trouve un pavillon.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR s'étonne du prix proposé supérieur à 1€ du m², de la mention d'une clause de non concurrence à faire figurer dans l'acte de vente et de ce que la vente ne soit pas faite directement aux entreprises en projet d'implantation.

Le Président expose que les clauses de non concurrence n'ont rien d'anormal et que le propriétaire ne dispose pas d'aussi nombreux contacts que la Communauté de Communes. En outre, il est intéressant d'acquérir ces propriétés s'agissant d'un terrain très bien placé à l'entrée de la ville, et viabilisé de chaque côté, d'où un prix proposé plus élevé que le prix habituellement appliqué. De plus, de nombreux acquéreurs potentiels recherchent une telle surface de terrain. Il est également précisé, à la demande de Monsieur André-Mary MIGNOT, qu'il sera toujours envisageable de revendre ces terrains à un prix plus élevé que les 7€ HT/m² habituellement pratiqués. Monsieur Roland CHAILLON attire l'attention sur le fait que la Communauté de Communes aurait pu bénéficier du droit de préemption en cas de vente du terrain directement par l'actuel propriétaire puisqu'il est situé en ZI, et ainsi l'acheter au prix évalué par les services des domaines. Par ailleurs, Monsieur CHAILLON déclare qu'il serait souhaitable de séparer les surfaces commerciales des entreprises industrielles.

L'Assemblée décide, par 43 voix pour et 1 abstention :

- d'acquérir les parcelles suivantes appartenant au groupe Immo Mousquetaires :

✓ Section AD / parcelles n° 257, 258, 259, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 143, 146, 149, 152, 155, 350, 351, 352, 347, 133, 135, 181, 185, 189, 194, 199, 203

✓ Section ZI / parcelles n° 231, 156, 252, 155, 267, 265, 250, 248

d'une surface totale de 18 894 m² au prix de 3,34 € HT du m² dans le cadre de la réserve foncière nécessaire au développement des activités économiques de la zone industrielle, soit un prix global de 63 105,96 € HT ;

- d'acquérir le petit pavillon et les parcelles AD 349 et AD 361 sur lesquelles il est implanté au prix global de 30 000 € HT ;

Une clause de non concurrence concernant les surfaces alimentaires et d'équipement de la maison sera prévue dans l'acte de vente; et la Communauté de Communes reprendra par avenant le bail de location signé avec Monsieur et Madame GROSS.

Questions et informations diverses

➤ Le Président rappelle à l'Assemblée qu'un message a été adressé à toutes les mairies invitant les personnes intéressées à **visiter le centre de loisirs de Poligny ou Saint Lothain** et indiquant les démarches à suivre (dates de visite, contacts...). Ces visites s'inscrivent dans les réflexions en cours sur la compétence péri-extra-scolaire.

➤ Monsieur Jean-François GAILLARD informe l'Assemblée que les travaux de remise aux normes de la **piscine** ne sont toujours pas achevés, les filtres n'ayant pas encore été livrés. Toutefois, une ouverture de la piscine est envisageable le 7 juillet.

➤ Monsieur Alain GUYOT annonce que la CLETC s'est réunies trois fois, et a retenu pour la partie transfert de charges afférent aux contrats de rivières le tableau n°19 portant mutualisation des dépenses. Le rapport sera établi d'ici le 14 juillet, puis le Conseil Communautaire sera appelé à délibérer. Ensuite, les communes disposeront d'un délai de trois mois pour se positionner sur la décision communautaire. Monsieur Jean-Louis DUFOUR rappelle que, dans l'hypothèse où les conseils municipaux rejetteraient les propositions de la CLETC, une nouvelle procédure serait mise en place mais sans changement sur le fond puisque les communes devraient payer à la fois sur la base de leurs dépenses antérieures et sur celle des dépenses futures pour les contrats.

➤ Monsieur Frédéric LAMBERT indique que le cartoguide qui recense l'ensemble des sentiers du PDIPR sera publié fin juin / début juillet, et qu'il sera en vente dans les offices de tourisme au prix de 5€. Il informe également que l'ensemble des sentiers de randonnée constituant le PDIPR a fait l'objet de l'opération de signalétique directionnelle.

➤ Monsieur Gérard BOUDIER, Vice-Président Délégué à la Culture, annonce que, dans le cadre de la Fête de la Musique, l'Ecole de Musique donnera un concert dans la cour de la Mairie de Poligny le Jeudi 21 juin à 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Le secrétaire de séance,

André LAMBERT

Le Président,

Jean-François GAILLARD